

RESOLUTION : MISSIONS - EMPLOIS - STRUCTURES QUELLE MODERNISATION POUR LE MINISTERE ?

La FDSU estime que la question du rôle de l'Etat et de la place des Services Publics revêt une importance particulière dans un pays riche où les exclusions et les inégalités ne cessent de se multiplier.

Les Services Publics doivent être regardés comme des outils indispensables de la redistribution des richesses et de la réduction des inégalités.

Leur organisation, leur fonctionnement, leur mode de gestion doivent donc répondre au besoin de justice, de neutralité et de solidarité et ne sauraient être déterminés par la volonté dogmatique de réduire la dépense publique et/ou de la subordonner à une exigence de " rendement immédiat ".

Le service public fiscal, foncier, économique, financier et comptable assuré par le MEFI joue un rôle essentiel de cohésion nationale et de régulation sociale (redistribution des richesses par " l'utilisation " des recettes budgétaires, aide aux collectivités locales, protection du consommateur, politique industrielle ...).

Pour la FDSU ce rôle essentiel doit être amélioré et renforcé. Aussi, la FDSU condamne-t-elle la conception de la modernisation qui guide la mission 2003 c'est-à-dire le rétrécissement (fut-il à terme) de l'intervention du MEFI, la diminution drastique de son coût et/ou sa subordination à un " rendement ".

La FDSU condamne enfin le " battage " fait par l'Administration afin de persuader l'opinion et les agents que sa conception de la modernisation est la seule possible. Dans les faits, le débat a été enfermé dans la logique coût/rendement et n'a donc pas permis une véritable expression fondée sur les besoins.

I - POUR LA FDSU, LA MODERNISATION DU MEFI SUPPOSE

Le renforcement des missions dévolues au Ministère

La FDSU considère que les attributions du MEFI ne doivent pas être

déterminées par une rentabilité financière mais par leur intérêt social.

La FDSU revendique que les missions du Ministère soient renforcées pour une fiscalité plus juste et plus redistributrice, pour une meilleure aide aux collectivités locales, pour un meilleur contrôle de la dépense et de la recette publique, pour une protection du consommateur plus efficace, pour une plus grande régulation en matière économique...

Pour la FDSU, aucune des missions ne doit être externalisée et les synergies au sein du MEFI doivent être développées.

Le maintien et le renforcement des effectifs titulaires du MEFI

La FDSU condamne la politique de suppressions d'emplois qui relève du souci d'exemplarité du MEFI dans la lutte contre les déficits publics au mépris de la qualité du service rendu.

Elle affirme que l'État actuel d'accomplissement des missions et la nécessité de renforcer ces dernières exigent l'arrêt de cette politique.

Par ailleurs elle dénonce le recours :

- aux non titulaires (C.E.S., auxiliaires ...) et demande la transformation de leurs crédits de rémunération en créations de postes de titulaires ;
- à des personnels du secteur privé qui exercent des missions de service public comme par exemple à la C.C.R.F. les agents commissionnés. Des emplois de fonctionnaires devront naturellement être créés dans les Directions concernées

La préservation du maillage territorial actuel :

Il est la garantie :

- d'une égale accessibilité au service pour tous les usagers ;
- d'un aménagement du territoire équilibré entre zones urbaines et rurales,
- économiquement riches ou pauvres ;
- d'une organisation qui ne soit pas commandée par l'impératif de concentration/spécialisation des services.

La formation des agents, la juste reconnaissance de leur technicité et le renforcement de leurs garanties de gestion .

L'actualité imposée par la mission 2003 et les pistes de réforme pressenties ou déjà entreprises amènent la FDSU à préciser sa position sur un certain nombre de points.

L'USAGER

La FDSU estime que l'amélioration du service rendu suppose des moyens

renforcés, une meilleure synergie entre les services et qu'elle doit tenir compte de principes fondamentaux tels que l'égalité de traitement, l'égalité devant l'impôt ...

LES SIMPLIFICATIONS

La FDSU n'en rejette pas le principe, à condition qu'elles ne mettent pas en péril le fondement même de nos missions (égalité devant l'impôt, neutralité dans la gestion des finances publiques, protection du consommateur ...) et qu'elle ne conduisent pas à une réglementation " clientéliste ".

II - LES MISSIONS FISCALES - ASSIETTE ET RECOUVREMENT

La FDSU dénonce la politique du Ministère qui, sous couvert de simplification, d'amélioration du Service Public et de sa modernisation, conduit de fait à un affaiblissement du rôle du Service Public Fiscal. Attachée à toutes les missions gérées par l'ensemble des directions du Ministère, la FDSU affirme leur caractère régalien. Elle revendique le maintien d'une proximité physique du citoyen et la recherche permanente de la justice fiscale et sociale.

Organisation des Services :

La FDSU considère que l'organisation des services mérite un débat approfondi qui puisse être abordé sans a priori, sans opposer les Directions entre elles, sans opposer les agents entre eux, sans troc de missions entre les Directions.

La FDSU estime que le fonctionnement et les relations entre les Administrations pourraient d'ores et déjà être améliorés s'il existait une volonté politique de doter en moyens et effectifs suffisants l'ensemble des services existants.

Pour une amélioration des rapports entre le contribuable et les administrations fiscales, la FDSU propose :

- le renforcement des coopérations notamment lors des grandes échéances de l'impôt. Ce renforcement doit s'accompagner des moyens nécessaires en effectifs, formations, et matériels ;
- une amélioration des liaisons entre les Services, en particulier par une utilisation rationnelle des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au niveau de l'information et du renseignement.

La FDSU dénonce la concentration de certaines tâches et missions qui va à l'encontre d'un service de proximité. Au contraire elle constitue un facteur d'éloignement et de déshumanisation des relations avec le contribuable. Il en est ainsi des expériences de centres d'appels téléphoniques, visio-

guichet

Dans le cadre d'une politique de créations d'emplois, et de développement des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions, le contribuable serait réellement placé au centre de nos préoccupations et non l'objet d'un affichage dénué de sens.

La FDSU condamne l'idée d'une spécialisation assiette/recouvrement par type d'usagers qui présente le risque majeur d'une approche clientéliste de la gestion de l'impôt. La mise en place de la Direction des Grandes Entreprises conforte cette crainte.

Séparation ordonnateur-comptable :

La FDSU constate que la notion de séparation de l'ordonnateur et du comptable n'a pas la même portée dans toutes les directions. Elle garde toute sa valeur à la Comptabilité Publique particulièrement en raison des missions de gestion comptable des collectivités locales. Elle se traduit par la séparation de la responsabilité de l'Assiette et du Recouvrement en matière de contrôle des recettes publiques.

Dans ce cadre, cette séparation demeure une garantie de saine gestion des fonds publics, d'une transparence dans leur utilisation.

La suppression de ce principe pourrait être la porte ouverte à de nombreux abus.

Perspectives d'actions :

La FDSU dénonce et condamne toutes tentatives orchestrées par l'Administration qui visent à opposer les personnels de la D.G.I. et de la D.G.C.P..

Elle affirme que face à cette politique de démantèlement, il est urgent d'organiser une riposte unitaire.

La FDSU s'engage à développer en son sein une réflexion permanente sur le maintien, l'évolution et les conditions d'accomplissement des missions propres aux deux administrations fiscales.

III - LES MISSIONS ECONOMIQUES

La FDSU considère que les missions économiques sont un enjeu d'autant plus important que notre société est marquée, sous la pression du libéralisme, par les déréglementations économiques et sociales. Seul un service public renforcé et des agents de l'Etat formés et qualifiés sont en mesure d'apporter à tous les acteurs de cette société les garanties qu'ils sont en droit d'attendre sur ces sujets. Dans ce cadre, les différentes directions du Ministère ont un rôle déterminant à jouer.

La décision du Ministère de mettre en place un Correspondant Economique Unique ne répond pas selon nous à ces préoccupations mais plutôt à un effet d'affiche et un souci de parallélisme avec l'Interlocuteur Fiscal Unique. Par ailleurs, la FDSU dénonce l'absence de réflexion préalable et concertée sur les missions, les structures, l'implantation des sites, le volume et la qualification des emplois ou encore la formation et les conditions de travail des agents. Enfin la FDSU considère qu'un agent généraliste polyvalent et omni compétent est un leurre pour l'utilisateur.

La FDSU propose depuis longtemps la création d'une Direction des Missions Économiques, sa pertinence se trouve aujourd'hui renforcée. Son action pourrait être articulée autour de quelques axes majeurs :

- la protection des citoyens,
- la protection des consommateurs,
- la protection des opérateurs économiques,
- la protection de l'environnement,
- la surveillance des marchés publics.

Par ailleurs, une idée force nous semble, entre autres, devoir être retenue : la séparation des activités de contrôle et de soutien financier.

D'ores et déjà, certaines mesures pourraient être prises pour faciliter le travail des agents :

- l'amélioration des liaisons et de la complémentarité des actions ;
- la simplification des textes et procédures dans le respect des principes du service public et des droits des citoyens.

La FDSU prend deux engagements pour renforcer les missions économiques et parvenir à la création d'une grande Direction :

- d'une part, elle poursuivra ses réflexions pour compléter et affiner sa revendication,
- d'autre part elle mettra tout en oeuvre pour faire partager ses critiques, analyses et propositions au plus grand nombre.

Cela passe notamment par une expression plus soutenue auprès des agents, des citoyens, des entreprises, des élus et des médias.